

17 mai 2022

# Rapport sur les crimes de haine 2022

Rapport sur le monitoring de la discrimination et  
de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2021



# Inhalt

<b>1.</b>	<b>Résumé des points importants</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres</b>	<b>6</b>
2.1	Enregistrement et analyse	6
2.2	Nombre de cas enregistrés	6
2.3	Âge des personnes qui signalent les cas	7
2.4	Identité de genre et orientation sexuelle	8
2.5	Lieux	9
2.6	Types de violence	9
2.7	Dénonciation auprès de la police	10
2.8	Séquelles psychologiques	11
2.9	Répartition par canton	11
<b>3.</b>	<b>Cas non signalés: une estimation</b>	<b>12</b>
<b>4.</b>	<b>Campagne « mariage pour toutes et tous » : le côté sombre</b>	<b>14</b>
<b>5.</b>	<b>Conséquences des crimes de haine sur la communauté</b>	<b>15</b>
<b>6.</b>	<b>La politique et la société civile doivent agir</b>	<b>16</b>
6.1	Plan d'action national : le Parlement doit agir	16
6.2	Examiner de plus près l'hostilité envers les personnes trans	16
6.3	Un besoin de courage civique	17
<b>7.</b>	<b>Définitions</b>	<b>18</b>

## Mentions légales :

**Direction de la publication :** LGBT+ Helpline

**Organisations partenaires :** Pink Cross,  
Organisation Suisse des lesbiennes (LOS),  
Transgender Network Switzerland (TGNS)

**Ont participé à la rédaction de ce rapport :**

- » Dominik Steinacher, Pink Cross
- » Roman Heggli, Pink Cross
- » Alessandra Widmer, LOS
- » Alecs Recher, TGNS

**Analyse des données :** Dominik Steinacher

**Traduction :** Rébecca Geissbühler

**Date de publication :** 17. Mai 2022



En 2021, la LGBT+ Helpline a enregistré 92 cas de discrimination et d'attaques anti-LGBTQ, c'est-à-dire 50 % de plus que l'année précédente.

## **Deux crimes de haine sont signalés chaque semaine, et les cas non signalés sont très nombreux.**

Le OUI clair au « mariage civil pour toutes et tous » est une grande victoire. Cependant, la campagne a également eu pour effet une augmentation des crimes de haine. La politique et la société civile doivent agir !

# 1. Résumé des points importants

Depuis 2016, les crimes de haine anti-LGBTQ peuvent être signalés à la « LGBT+ Helpline ». Ce service a pour but de rendre visible et mesurable la situation en Suisse, car un recensement officiel n'a toujours pas été organisé sur l'ensemble du territoire.

L'analyse des cas qui ont été signalés à la LGBT+ Helpline entre janvier et décembre 2021 montre une réalité très préoccupante :

- Avec un total **de 92 crimes de haine, le nombre de cas a augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente**. Cela représente presque deux signalements par semaine.
- Au cours de la campagne pour le « **mariage civil pour toutes et tous** » (de juin à septembre 2021), **44 cas ont été signalés**. Ce sont donc près de la moitié des crimes de haine de l'année 2021 qui ont été signalés pendant ces quatre mois.
- Environ 80 % des personnes ayant fait un signalement ont été injuriées ou insultées, **tandis qu'environ 30 % ont subi des violences physiques**. Après une diminution de la violence physique en 2020 (18 % des signalements), ce pourcentage a de nouveau atteint le niveau des années précédentes. 12 % des personnes touchées ont signalé des blessures résultant de l'agression.
- **Le pourcentage de signalements effectués par des personnes trans (32 %, dont 14 % de personnes non binaires) a fortement augmenté**. 45 % des personnes ayant fait un signalement ont déclaré avoir été discriminées en raison de leur expression de genre.

- Très peu de crimes de haines font l'objet d'une plainte : de tous les crimes de haine signalés à la LGBT+ Helpline, **seuls 20 % ont été dénoncés à la police**. La plupart des personnes qui ont porté plainte ont rapporté une réaction objective de la part de la police.
- En 2021 aussi, la majorité des crimes de haine ont eu lieu dans les espaces publics. **La plupart du temps, les passants n'ont pas réagi**.
- **Les jeunes sont les plus touchés e x s**. En effet, en 2021, il y a un pic très clair de signalements de la part de personnes de moins de 22 ans.
- **Plus de la moitié des personnes touchées ont affirmé avoir eu des séquelles psychologiques**. Cela peut avoir pour conséquence que les personnes LGBTQ n'osent plus apparaître comme telles dans la rue.

La comparaison avec les premiers recensements effectués par l'État montre que le nombre de cas non recensés est énorme. Il faut partir du principe que le nombre réel de crimes de haine est bien plus élevé.

## La politique et la société civile ne doivent plus détourner le regard

Depuis des années, les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'hostilité envers les personnes LGBTQ est constante et largement répandue. Les crimes de haine anti-LGBTQ sont une réalité quotidienne et ont des conséquences graves, non seulement pour les victimes directes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté queer.

Le Parlement est maintenant appelé à adopter un plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ afin de permettre des mesures coordonnées et efficaces à tous les niveaux de l'État.

Mais en dehors de la politique, la société civile est également concernée : jusqu'à présent, la plupart des crimes de haine ont lieu sans que personne n'intervienne ; cela doit changer. Les associations faitières LGBT appellent la population à intervenir dans la mesure de ses possibi-

lités en cas d'agressions contre des personnes LGBTQ et à faire preuve de courage civique !

Il n'y a qu'ainsi que la situation pourra s'améliorer à l'avenir, pour que les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, trans et queer puissent vivre sans crainte et sans discrimination.

## 2. Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres

### 2.1 Enregistrement et analyse

La LGBT+ Helpline gère un centre de signalement des crimes de haine et des discriminations anti-LGBTQ pour toute la Suisse. Les cas peuvent être annoncés par téléphone ou sur le site de la LGBT+ Helpline. La LGBT+ Helpline offre également du soutien et des conseils aux personnes touchées. Les questions du formulaire d'enregistrement en ligne sont fondées sur des standards internationaux et suivent les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'OSCE.

Seuls les cas signalés par téléphone ou en ligne ont été enregistrés. Bien que l'analyse de telles données ne permette pas de conclusions représentatives, il est possible de dégager des tendances et de montrer que l'hostilité anti-LGBTQ reste un problème réel qui est à prendre au sérieux. Cela met également en évidence la nécessité d'agir au niveau politique.

L'analyse suivante est majoritairement quantitative et interprétative. Elle porte sur les cas signalés entre janvier et décembre 2021. Elle s'inscrit dans la continuité des précédents rapports publiés respectivement en mai 2021 (cas signalés en 2020), en mai 2020 (cas signalés entre janvier 2018 et décembre 2019) et en mai 2018 (cas signalés en 2016 et 2017). Ce suivi permet de faire des comparaisons entre les différentes années.

### 2.2 Nombre de cas enregistrés

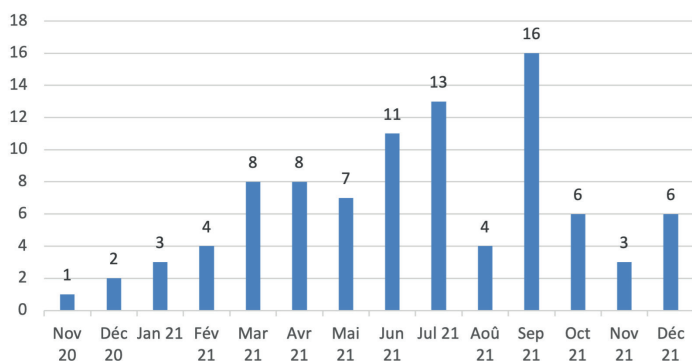
#### 50 % de cas en plus : deux signalements par semaine

En 2021, 92 crimes de haine au total ont été signalés à la LGBT+ Helpline. Trois des signalements concernent des cas qui ont eu lieu en 2020. Le nombre de signalements a donc augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente (62 en 2020). Les 92 cas de 2021 représentent presque deux signalements par semaine. Cela s'explique surtout par la visibilité accrue des personnes queer et de leurs droits durant la campagne du « mariage civil pour toutes et tous ». Comme il ressort du graphique ci-dessous, la plupart des crimes de haine ont eu lieu au mois de septembre (mois des votations). De même, on constate une augmentation durant les mois de juin et juillet. Cela s'explique notamment par le lancement de la campagne en juin.

Cependant, il convient de noter que même durant les mois où la campagne du « mariage civil pour toutes et tous » n'était pas présente, la tendance est à la hausse par rapport aux années précédentes.

*« J'ai assisté à une réunion de la campagne « Oui au mariage pour toutes et tous » et quand c'était fini, nous avons marché jusqu'à la gare. Après le magasin de kebab, on nous a lancé une pierre ou quelque chose de similaire, à moi et à une partie du groupe. On nous a craché dessus et on nous a insulté e x s. »*

## Cas par mois



Graphique: nombres absolus

« En rentrant chez moi, alors que je me dirigeais vers la bonne voie, j'ai été attaqué par derrière et on m'a donné un coup de pied dans le dos. Je portais un sac « mariage pour toutes et tous ». »

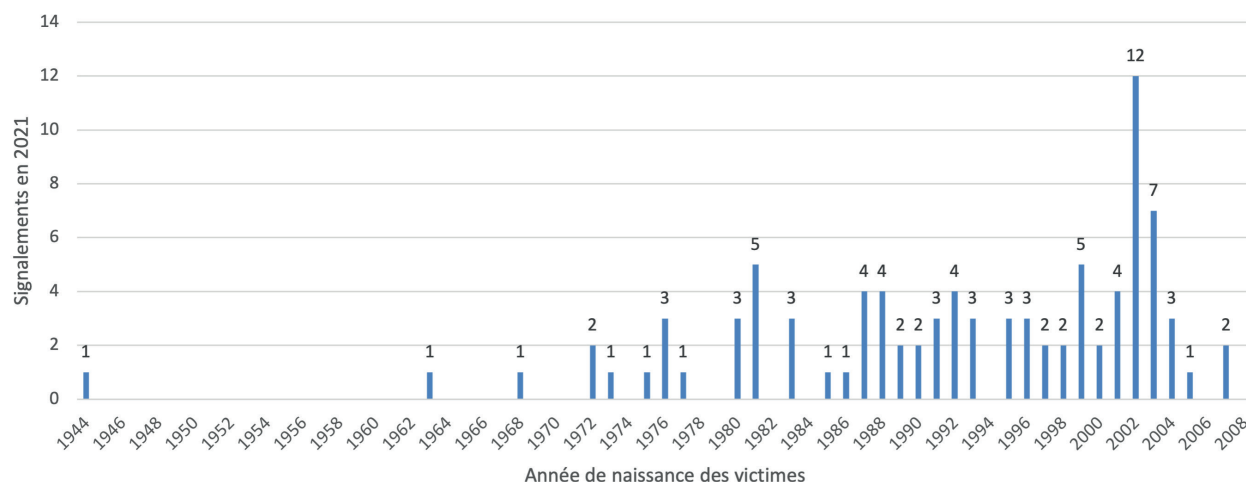
## 2.3 Âge des personnes qui signalent les cas

### Les jeunes sont particulièrement touchés

Comme dans les rapports des années précédentes, on constate que la plupart des signalements sont effectués par des personnes de moins de 40 ans. Cette année, le nombre élevé de signalements chez les personnes de moins de 22 ans (nées en 1999 et plus jeunes) est particulièrement frappant. Comme les années pré-

cédentes, cela s'explique d'une part par la plus grande visibilité des jeunes LGBTQ dans l'espace public. D'autre part, le fait que la plupart des signalements soient saisis via un outil en ligne, plus accessible aux jeunes, joue certainement un rôle.

### Signalements en 2021



Graphique: nombres absolus

## 2.4 Identité de genre et orientation sexuelle

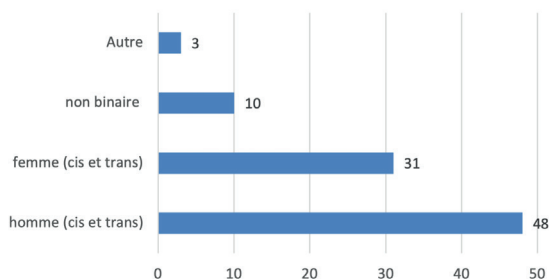
### Davantage de signalements de personnes trans

La grande majorité (52 %) des signalements sont effectués par des hommes cis et trans. La proportion de femmes cis et trans (33,6 %) est à peu près la même que lors de la dernière évaluation. Les signalements de personnes non binaires ont augmenté de manière significative (ils sont passés de 3 % à 14 %). De même, le pourcentage de signalements de personnes trans qui s'identifient de manière binaire est passé de 14 % à 18 %. Ainsi, un signalement sur trois concerne une personne trans. Cela indique que les personnes trans sont exposées à un risque particulièrement élevé de crimes de haine et/ou qu'elles les signalent de plus en plus ces derniers temps.

Le fait que les personnes trans soient plus touchées indique que la visibilité est un facteur ayant des répercussions négatives, car 45 % des personnes ont également déclaré qu'elles soupçonnaient d'avoir été discriminées en raison de leur expression de genre.

*« Le facteur m'a insulté : « putain de mec opéré » avant que j'ouvre la porte. »*

### Identité de genre

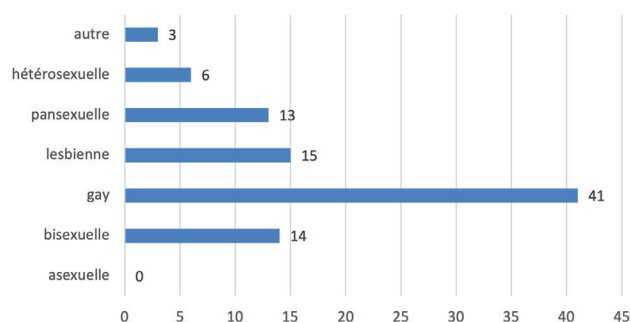


Graphique: nombres absolus

### Davantage de personnes hétérosexuelles touchées par les crimes de haine

Alors que 44,5 % des cas ont été signalés par des hommes gays, seuls 16 % sont signalés par des femmes lesbiennes. On constate une légère augmentation des crimes de haine anti-LGBTQ signalés par des personnes hétérosexuelles. Cela peut s'expliquer d'une part par les attaques dans le cadre de la campagne du « mariage civil pour toutes et tous » et d'autre part par l'augmentation des signalements de personnes trans hétérosexuelles.

### Orientation sexuelle



Graphique: nombres absolus

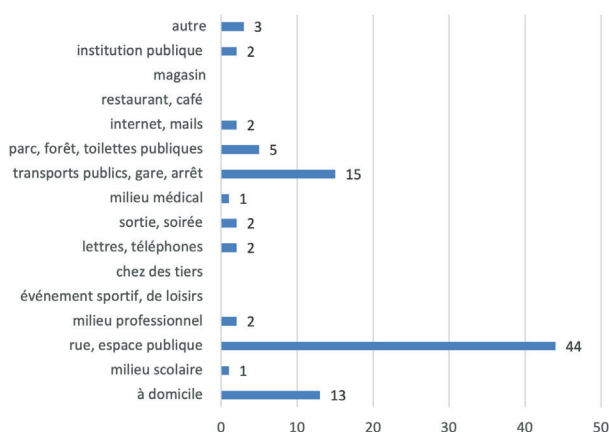


## 2.5 Lieux

### Davantage de cas à domicile

En ce qui concerne l'endroit où ces actes ont lieu, les données sont similaires à celles des dernières années. L'immense majorité des cas (48 %) se produisent dans l'espace public ou dans les transports publics. Cependant, il convient de souligner l'augmentation (de 8 % à 14 %) des cas survenus à domicile. Cela s'explique également par la campagne de votations, car de nombreux cas signalés concernaient des drapeaux de campagne détruits.

### Lieu



Graphique: nombres absolus

*« Notre drapeau arc-en-ciel, qui est suspendu à la fenêtre côté extérieur, avait des trous de brûlures. »*

*« Nous étions sur notre terrasse quand un groupe d'une dizaine de jeunes sont passés devant nous sur le chemin à côté, et nous ont demandé en criant si nous étions LGBT. Mon amie a répondu que oui, alors un des jeunes a dit « fuck ton drapeau ». Ils ont ri et se sont enfuis. »*

## 2.6 Types de violence

### Un tiers des personnes ont subi des violences physiques

La plupart des victimes (environ 80 %) ont subi des insultes et des injures. 30 personnes ont subi des violences physiques. Le pourcentage de cas impliquant de la violence physique a augmenté de manière significative : il est passé de 18 % en 2020 à 30 % en 2021, ce qui correspond à la proportion observée en 2018. Les menaces de violence ont également augmenté par rapport à l'année précédente. Environ 12 % des personnes touchées ont signalé des blessures résultant d'une agression (11 signalements). Les blessures les plus fréquentes étaient des entorses, des contusions, des plaies ouvertes et des bleus.

*« Des bleus sur les cuisses, le ventre, le torse et les bras. »*

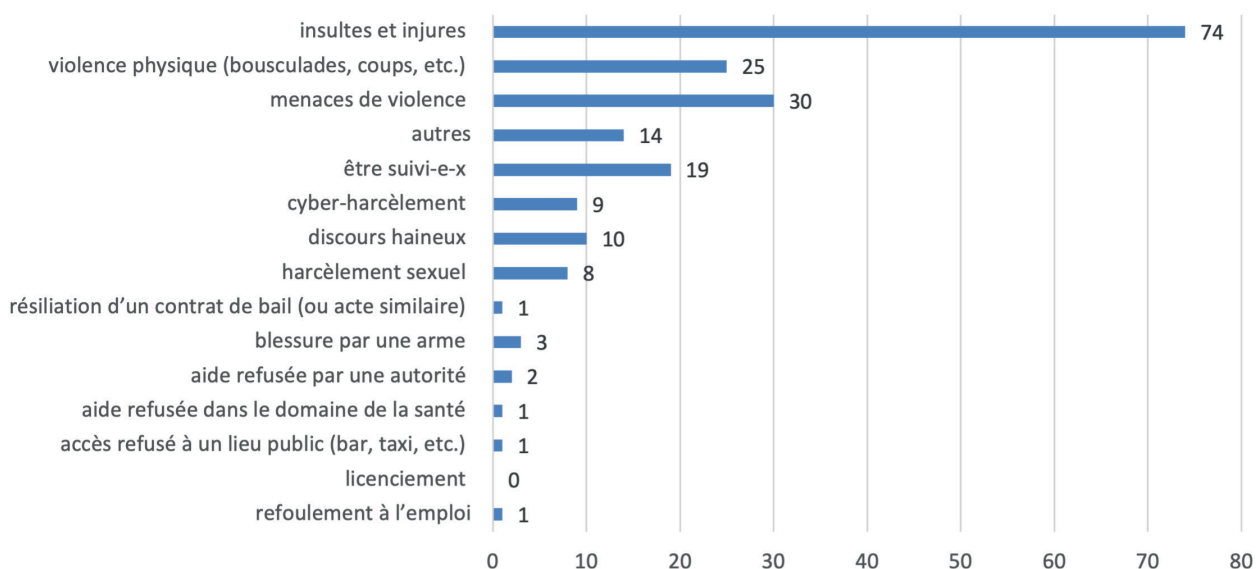
Comme pour la violence physique, le nombre de personnes qui se sont fait suivre dans la rue a aussi augmenté. Le nombre de cas où quelqu'un a été suivi est passé de 8 % à 20 %, ce qui représente 30 signalements.

Il y a également eu des cas de discrimination dans le cadre du droit privé, comme par exemple la résiliation d'un logement, le refoulement à l'emploi ou le déni d'accès à un lieu public. Cela montre clairement l'importance d'une protection efficace contre la discrimination dans le droit privé en Suisse également.

*« Un groupe de cinq jeunes est arrivé à notre stand de coming-out, a fait semblant de s'y intéresser, puis a jeté le matériel d'information sur le sol avant de prendre la fuite. Nous avons constaté par la suite qu'ils/elles nous avaient également volé du matériel. »*

« *Moi (f) et mon amie marchions main dans la main dans la rue. Il y avait beaucoup de personnes assises à l'extérieur, près des restaurants. Une dizaine d'hommes étaient assis à une table et buvaient de la bière (des fans de football). Ils se sont mis à huer lorsque nous sommes passées devant eux. Ils ont crié « un bisou, un bisou » lorsqu'ils ont vu que nous étions un couple de femmes. C'était très bruyant et effrayant. Ils sont cependant restés assis et nous avons continué à marcher. Personne parmi les nombreux témoins n'a réagi, même si on voyait bien que la situation nous affectait.* »

## Types de violence



Graphique: nombres absolus

## 2.7 Dénonciation auprès de la police

### Seulement un cinquième des cas dénoncés à la police

Comme les années précédentes, seuls de rares cas sont signalés à la police (15 cas, donc 19,5 %). Les injures et les insultes, en particulier, n'ont pas été signalées. La plupart des personnes ont indiqué ne pas avoir signalé les cas parce qu'elles pensaient que cela ne servirait à rien ou parce qu'elles n'étaient pas sûres que la police les prendrait au sérieux. Certaines personnes n'ont pas non plus signalé les cas par peur des

agresseur euse s, ou parce qu'elles n'avaient pas encore fait leur coming-out.

« *Je ne peux pas imaginer que cela serve à grand chose et j'ai l'impression que la police me discriminerait à son tour.* »

« *Je ne veux pas que ma famille soit mise au courant (je n'ai pas encore fait mon coming-out). En plus, si je porte plainte, il aura mes coordonnées. Ça me fait peur. Je n'ai pas non plus été blessée physiquement.* »

Les personnes qui ont dénoncé un cas à la police ont pour la plupart rencontré une attitude de soutien. Deux personnes ont toutefois indiqué

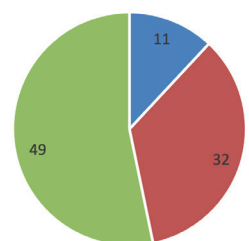
avoir été confrontées à de la condescendance et à des moqueries de la part de la police.

## 2.8 Séquelles psychologiques

### Plus de la moitié des personnes touchées souffrent de séquelles psychologiques

Le nombre de personnes ayant eu des séquelles psychologiques après les événements n'a pas beaucoup changé non plus par rapport à la dernière évaluation : plus de 53 % des personnes concernées souffrent de problèmes psychologiques à cause d'un crime de haine. La plupart d'entre elles sollicitent l'aide de leurs amis et de leur famille, d'organisations LGBTQ ou de psychologues ou psychiatres.

### Séquelles psychologiques



■ rien ne s'applique ■ non ■ oui

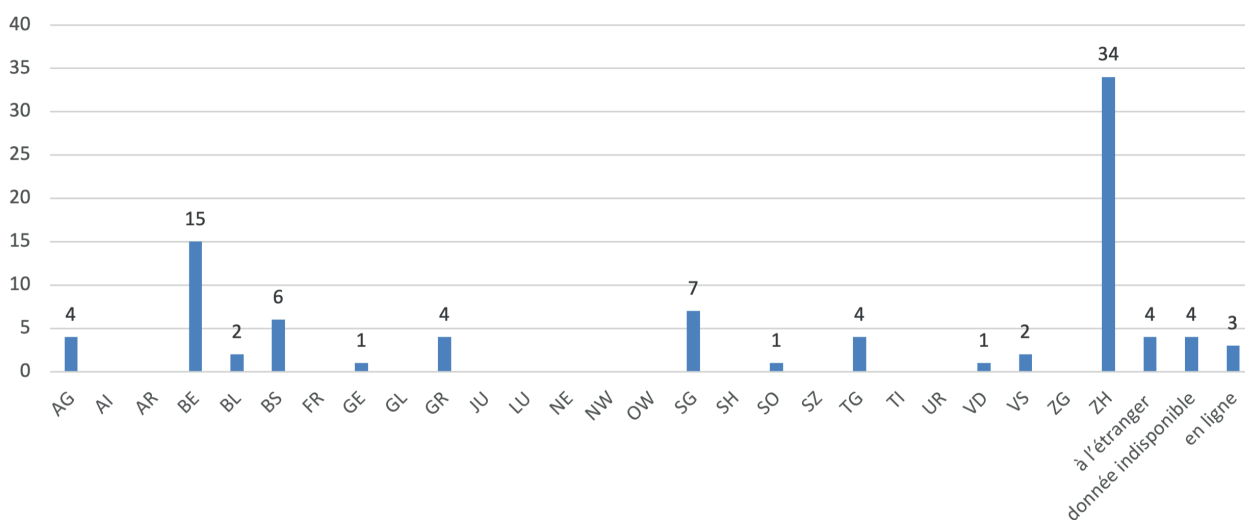
## 2.9 Répartition par canton

### Davantage de cas dans le canton de Berne

Comme les années précédentes, la majorité des cas signalés ont eu lieu dans le canton de Zurich. Cependant, le pourcentage des cas à Zurich a diminué, passant de 42 % à 36 %. À Berne par contre, les cas ont augmenté, passant de 8 % à 16 %. Le fait que plus de cas soient signalés dans les cantons urbains est probablement aussi lié à

la visibilité des personnes queer dans les villes ; à Zurich, par exemple, il y a beaucoup d'offres pour les personnes queer. Il est probable que le service de signalement soit également mieux connu dans les régions urbaines que rurales. Ces chiffres ne signifient donc pas que l'hostilité envers les personnes LGBTQ est moins présente dans les régions rurales.

### Cantons



Graphique: nombres absolus

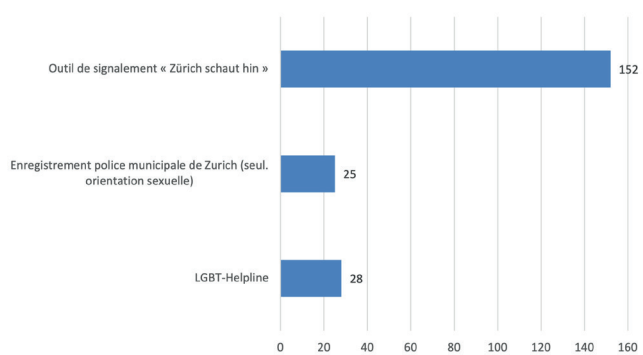
# 3. Cas non signalés: une estimation

## Premiers chiffres de services officiels

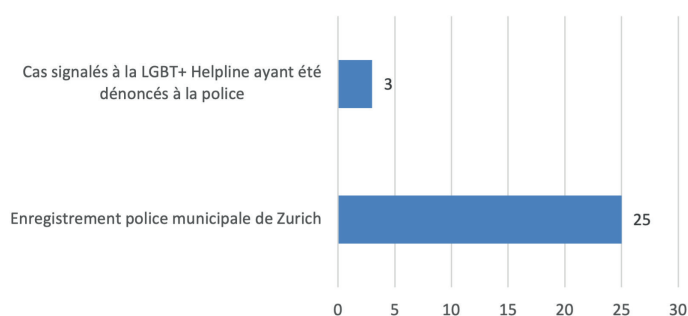
En mai 2019, des initiatives politiques pour le recensement statistique officiel des actes de violence anti-LGBTQ ont été déposées dans 17 cantons. La LOS, TGNS et Pink Cross ont coordonné leur dépôt et accompagné les discussions parlementaires à leur sujet. Cet engagement a porté ses fruits : depuis janvier 2021, les corps de police du canton de Fribourg et de la ville de Zurich recensent spécifiquement la violence anti-LGBTQ. Dans d'autres cantons, le recensement statistique est en cours de planification et devrait être mis en œuvre dès 2023.

De plus, en mai 2021, la ville de Zurich a lancé un outil de signalement en ligne (Zürich schaut hin, « Zurich ne détourne pas le regard ») et a appelé la population à signaler les cas de sexisme, d'homophobie et de transphobie à travers une campagne. Grâce à ce nouvel outil en ligne et aux chiffres de la police du canton de Fribourg et de la ville de Zurich, il est possible pour la première fois de comparer les données de la LGBT+ Helpline et de se risquer à estimer le nombre effectif de cas.

### Ville de Zurich



### Comparaison des cas dénoncés à la police (ville de Zurich)



Graphique: nombres absolus

## Que signifient les chiffres de Zurich et de Fribourg ?

Ces comparaisons montrent très clairement que les signalements auprès de la LGBT+ Helpline ne sont que la pointe de l'iceberg ; dans le canton de Fribourg, aucun cas n'a été signalé auprès de la LGBT+ Helpline, mais plusieurs cas ont été dénoncés à la police (les chiffres officiels n'ont pas encore été publiés). Ce décalage est étonnant, mais il peut s'expliquer en partie par le fait que la LGBT+ Helpline n'est pas très connue en Suisse romande.

Cependant, même dans la ville de Zurich, le nombre de cas d'hostilité envers les personnes LGBTQ dénoncés à la police ou enregistrés dans l'outil de signalement de la ville est beaucoup plus élevé que les signalements à la LGBT+ Helpline.

Sur la base de ces chiffres, il faut partir du principe que le nombre de cas réels d'hostilité envers les personnes LGBTQ est largement supérieur au nombre de cas enregistrés par la LGBT+ Helpline. En effet, même les recensements effectués par l'État ne peuvent refléter qu'une fraction de la réalité. Au lieu de deux cas par semaine, comme le disent les chiffres de la LGBT+ Helpline, il est probablement plus réaliste de supposer qu'il y a plusieurs cas par jour à l'échelle nationale. De plus, l'hostilité anti-LGBTQ quotidienne à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes queer, et en particulier les personnes trans, n'est généralement pas signalée, comme par exemple le harcèlement à l'école ou dans le foyer parental après un coming-out.

## Limites du recensement par les organisations de la société civile

Ces chiffres bien plus élevés de la police et de l'outil de signalement de la ville de Zurich montrent clairement que les initiatives de la société civile et les outils de signalement comme la LGBT+ Helpline ont atteint leurs limites. La LGBT+ Helpline, financée par des dons, a des ressources humaines et financières très limitées, ce qui fait qu'elle n'atteint pas une grande partie de la population. En revanche, la ville de Zurich a pu lancer une campagne publique avec « Zürich schaut hin » et atteindre un public beaucoup plus large.

**C'est pourquoi les associations faitières LGBT demandent à nouveau aux politiques d'assurer le recensement statistique de l'hostilité anti-LGBTQ sur l'ensemble du territoire. Pour pouvoir comparer les chiffres des différents cantons et identifier des points sensibles, il est nécessaire de mettre en place une solution nationale. Il n'y a qu'ainsi que des mesures efficaces pourront être prises pour endiguer l'hostilité anti-LGBTQ.**

Ces recensements doivent être réalisés en étroite concertation avec les associations faitières LGBT. Et ce, afin de garantir notamment l'accessibilité des outils de signalement : les personnes concernées doivent pouvoir signaler les cas de manière simple (cela comprend l'utilisation de termes respectueux et corrects qui conviennent à l'ensemble de la communauté LGBTQ), et savoir qu'elles sont en contact avec des personnes formées et dignes de confiance. Car actuellement, la confiance dans les acteurs de l'État fait défaut, comme le montre également le faible taux de signalement à la police.

# 4. Campagne « mariage pour toutes et tous » : le côté sombre

## Un oui clair, mais pas de la part de tout le monde

Le 26 septembre 2021, la Suisse a voté sur le « mariage pour toutes et tous » et l'a clairement accepté avec 64 % de oui. Le fait que tous les cantons aient voté oui a montré que la campagne de la société civile a été un succès total et que les couples de même sexe sont bien acceptés dans la société. En même temps, la campagne de votation a offert aux opposant es une plateforme pour des déclarations discriminatoires : sur des affiches, à la télévision suisse, sur des flyers et dans de nombreux autres contextes, des propos polémiques et dénigrants envers les personnes queer ont été rendus visibles.

Il ne faut cependant pas oublier que 36 % de la population se sont activement prononcés contre l'égalité juridique des personnes lesbiennes, gays et bisexuelles. L'analyse VOX effectuée après la votation a révélé que les opposant es étaient contre les parents de même sexe (69 %), trouvaient le mariage entre personnes de même sexe « contre-nature » et « inutile » (32 %) ou étaient contre le « mariage pour toutes et tous » pour des raisons religieuses (16 %). Cette forte négativité à l'encontre des couples de même sexe a aussi eu des répercussions sur l'ambiance publique lors de la campagne.<sup>1</sup> Les familles arc-en-ciel et les droits reproductifs, qu'ils fassent ou non partie de l'objet de la votation, ont été au centre de la critique des opposant es : l'argument principal du comité du non était, dès le début, l'accès au don de sperme pour les couples de lesbiennes.<sup>2</sup>

1 Plusieurs réponses possibles, Analyse VOX de novembre 2021 : <https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=68212&Lo-ad=true>

2 voir site internet : <https://ehefueralle-nein.ch/>

Et de manière générale, des déclarations anti-LGBTQ et racistes ont été faites autour de l'argument du « bien de l'enfant ».<sup>3</sup>

## Davantage de crimes de haine durant la campagne

Les chiffres de l'antenne de signalement de la LGBTQ+ Helpline montrent clairement que durant les mois de la campagne (de juin à septembre), bien plus de cas ont été signalés, beaucoup d'entre eux dans le cadre d'actions de campagne (par exemple la distribution de flyers). Il est probable que ce nombre élevé soit majoritairement dû à la grande visibilité des personnes queer et modes de vie queer pendant la campagne. C'est à travers le matériel de campagne comme des badges, des sacs, des drapeaux ou des flyers que de nombreuses personnes queer (et alliées) ont été interprétées comme non hétérosexuelles et considérées comme une cible potentielle. De plus, on peut supposer que de nombreuses opposant es se sont senties « menacées » par le fait que la campagne du « mariage pour toutes et tous » jouisse d'une grande visibilité et d'un écho généralement positif dans les médias et auprès du public. Dans la littérature spécialisée, on parle dans ce cas d'une « réaction de vengeance » : ce type d'agresseur euse a l'impression que son propre groupe est attaqué de manière directe par un groupe minoritaire, comme les personnes queer.<sup>4</sup> La « menace » qui est ressentie peut pousser à proférer des insultes, voire à commettre des agressions physiques.

3 voir communiqué de presse de la LOS sur les affiches : <https://www.organisation-lesbienne.ch/2021/09/03/pas-comme-ca-la-derniere-campagne-daffichage-en-date-contre-le-mariage-pour-toutes-et-tous-est-fausse-raciste-et-hors-sujet/>

4 Pour plus d'informations : Résumé et résultats du Forum Hate Crime, p. 5. [pinkcross.ch](https://pinkcross.ch)

# 5. Conséquences des crimes de haine sur la communauté

Les crimes de haine ont non seulement des conséquences physiques ou psychologiques qui peuvent être graves pour les victimes directes, mais ils affectent aussi l'ensemble de la communauté LGBTQ. Des études montrent<sup>5</sup> que les réactions des personnes LGBTQ, en particulier lorsque c'est l'une de leurs connaissances qui s'est fait agresser, sont très semblables à celles des victimes directes : elles se sentent plus vulnérables, plus craintives, et elles sont en colère contre les agresseur-euse-s. En effet, les crimes de haine sont des attaques symboliques contre la différence et pas seulement des actes contre des individus. Les crimes de haine peuvent donc entraîner des changements de comportement de la part des victimes directes et indirectes, comme des stratégies d'évitement (par exemple porter des vêtements plus « conformistes »), mais parfois aussi un activisme accru. Il convient toutefois de préciser que les changements de comportement visant à ne plus être reconnaissable comme personne LGBTQ ne sont pas accessibles à tout le monde ; cela peut être im-

possible, notamment pour les personnes trans, en raison de caractéristiques corporelles.

Les reportages sur les crimes de haine dans les médias ont aussi des conséquences sur la communauté LGBTQ, comme on l'a remarqué par exemple après l'attaque d'une boîte de nuit gay à Orlando en Floride (2016) ou après les attaques qui ont eu lieu à la Zurich Pride en 2019. Ils entraînent une forte solidarité avec les victimes, mais aussi un sentiment de vulnérabilité, car les crimes de haine sont reconnus comme une menace sérieuse.

Les crimes de haine ont de fortes répercussions sur l'ensemble de la communauté LGBTQ. Ils doivent donc être perçus comme une attaque contre la communauté LGBTQ, et être pris au sérieux par la politique et la société. En même temps, les médias ont la responsabilité de ne pas s'en servir pour faire sensation et doivent être conscients des conséquences de leurs reportages pour la communauté LGBTQ.

---

<sup>5</sup> Paterson et al. (2019).

# 6. La politique et la société civile doivent agir

## 6.1 Plan d'action national : le Parlement doit agir

### **Le Parlement doit traiter le postulat pour un plan d'action national**

Pour prévenir les crimes de haine anti-LGBTQ et l'hostilité anti-LGBTQ en général, de larges mesures de prévention et d'intervention sont nécessaires. C'est pourquoi nous avons demandé en mai 2020 l'élaboration d'un plan d'action national qui permette aux communes, aux cantons et à la Confédération d'agir de manière coordonnée et réponde rapidement aux défis les plus urgents.

En juin 2020, le conseiller national Angelo Barrile a soumis un postulat demandant un plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ. Le Conseil fédéral a malheureusement recommandé de rejeter le postulat. À ce jour, il n'a donc pas encore été traité au Parlement, et le délai de deux ans qui lui est attribué arrive à échéance en juin 2022, date après laquelle il serait classé sans avoir été traité.

**Les organisations faitières LGBT demandent donc instamment au Parlement national de traiter et de soutenir le postulat pour un plan d'action national contre l'hostilité anti-LGBTQ lors de la session d'été à venir. À cause de l'attitude de rejet du Conseil fédéral, cela fait de nombreuses années que les interventions politiques visant à combattre les crimes de haine anti-LGBTQ sont classées sans être traitées. Ce fonctionnement est extrêmement problématique du point de vue de la politique démocratique, car il ne permet pas au Parlement, qui représente le peuple, de se pencher sur ce thème**

**important.**

Le Conseil fédéral et le Parlement ont le devoir de promouvoir l'égalité et d'assurer la protection de toutes les personnes LGBTQ en Suisse. Car aujourd'hui déjà, la Suisse ne se situe que dans la moyenne européenne, à la médiocre 20e place (sur 49 pays) du classement européen concernant les droits des personnes LGBTI.

## 6.2 Examiner de plus près l'hostilité envers les personnes trans

La nette augmentation du nombre d'actes transphobes signalés en 2021 reflète ce dont les services spécialisés font l'expérience depuis longtemps, à savoir que les personnes trans sont particulièrement touchées par diverses agressions. Cette constatation a également été confirmée par un rapport du Conseil fédéral du 27 avril 2022 concernant le harcèlement sexuel.<sup>6</sup> En conséquence, les résultats de la recherche qui démontrent une santé mentale significativement moins bonne chez les personnes trans ne sont guère surprenants.

La base d'une prévention efficace contre une telle hostilité aux personnes trans réside dans des connaissances spécifiques sur le sujet. Qui est particulièrement touché et quels sont les facteurs protecteurs ? Qui commet les actes ? Sous quelles formes et dans quelle mesure l'hostilité anti-trans se manifeste-t-elle ? Quelles sont les circonstances des actes ? Comment

<sup>6</sup> Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution

Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 18.4048

Reynard Mathias du 28 septembre 2018



les personnes concernées réagissent-elles et quelles sont les offres de soutien disponibles ? Il manque des réponses spécifiques à la Suisse à toutes ces questions.

**Nous demandons à la Confédération d'étudier de plus près les agressions spécifiques contre les personnes trans et d'en déduire des mesures d'action efficaces qu'elle mettra ensuite en œuvre.**

### 6.3 Un besoin de courage civique

#### **La population ne doit plus détourner le regard**

L'approbation claire du « mariage pour toutes et tous » a montré une fois de plus qu'une grande majorité de la société civile a une attitude positive envers les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles et souhaite leur accorder les mêmes droits. Parallèlement, de nombreuses personnes touchées par des crimes de haine rapportent que les personnes présentes n'ont pas réagi lors d'une agression. Pourtant, une petite intervention (ou un appel à la police) d'une personne externe suffirait souvent pour briser la dynamique de la situation et empêcher un crime de haine, ou pour soutenir la personne concernée.

**Les organisations faitières LGBT demandent à la société civile d'être attentive aux agressions contre les personnes LGBTQ et demandent à chacun e x d'intervenir selon ses possibilités. Les personnes LGBTQ ont besoin de ce soutien dans de nombreuses situations.**

Vous trouverez plus d'informations sur l'hostilité envers les personnes LGBTQ, les personnes qui commettent des crimes de haine et les revendications des organisations LGBTQ dans le rapport de la conférence « Forum Hate Crime » (2020): [pinkcross.ch](http://pinkcross.ch)

# 7. Définitions

## **Personnes LGBTQ :**

Les personnes LGBTQ sont des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre n'est pas hétérosexuelle et cisgenre. Ce rapport ne traite pas de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes intersexuées, car celles-ci sont encore plus diverses et nécessitent une analyse plus approfondie.

## **Violences et attitudes anti-LGBTQ :**

Toute violence qui est motivée par une dévaluation des personnes LGBTQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine ») mais aussi toutes les formes de violence (par exemple la violence institutionnelle, verbale, sexuelle, etc.).

## **Crimes de haine :**

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » contre les personnes LGBTQ. Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associés à un certain groupe. Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des crimes « non-spécifiques »

(par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance supposée à un groupe, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteurs s'imaginent qu'il est gay.

## **Hostilité anti-LGBTQ et homophobie :**

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), il est préférable de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur la « transphobie » ou l'hostilité envers les personnes trans. En ce qui concerne la Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homo/bisexuelles et trans ayant la même origine, nous transposons les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité LGBTQ dans ce rapport



